



# Famille en transition : qui a quels droits ?

**R** par Romain Vanolli

**Document généré avec l'IA**



# Compétence juridique visée

Analyser une situation juridique familiale et identifier les droits, devoirs et rôles des membres concernés selon le droit suisse.

Cette compétence permet aux élèves de :

- mobiliser des connaissances juridiques en lien avec le droit de la famille (Code civil suisse, notamment les chapitres sur le mariage, le divorce, la filiation, l'autorité parentale, etc.) ;
- appliquer ces connaissances à une situation concrète ;
- formuler une solution juridique plausible, argumentée.



## Contexte pédagogique

Les élèves ont eu une introduction générale au droit, connaissent la hiérarchie des normes, le rôle du Code civil, et ont vu quelques notions de base sur la famille et le mariage. L'objectif est maintenant de mettre en pratique ces acquis et approfondir la connaissance du droit de la famille suisse.



# Consigne donnée aux élèves

"En groupe, analysez une situation familiale fictive. À l'aide des articles du Code civil suisse fournis, identifiez les enjeux juridiques, les droits et devoirs des membres de la famille concernés, et proposez une solution conforme au droit. Préparez ensuite une restitution orale ou visuelle (sketch, exposé, infographie) à partager avec la classe."

## Déroulement de l'activité

Durée totale : 2 périodes de 45 minutes

### Période 1 : Travail en groupe (45 min)

1. Introduction par l'enseignant·e (10 min)
  - Rappel rapide des notions clés du droit de la famille (mariage, concubinage, autorité parentale, garde, pension alimentaire...)
  - Présentation de la compétence à travailler
  - Répartition des élèves en groupes de 3 à 4
2. Répartition des cas fictifs (35 min) Chaque groupe reçoit un cas pratique (voir plus bas) et une fiche outil juridique (articles sélectionnés du Code civil suisse avec explications en langage accessible). Les élèves doivent :
  - Lire la situation
  - Identifier les problèmes juridiques
  - Trouver les articles applicables
  - Discuter les droits/devoirs des personnages
  - Proposer une solution juridique argumentée
  - Préparer une présentation courte de leurs résultats

### Période 2 : Mise en commun (45 min)

1. Restitution par groupe (30 min) Chaque groupe dispose de 5 minutes pour présenter sa situation et ses conclusions. Restitutions possibles sous forme :
  - d'un petit exposé ;
  - d'un sketch illustrant la situation, suivi d'une explication ;
  - d'une infographie ou d'un schéma.
2. Débat et synthèse collective (15 min)
  - Questions/réponses entre les groupes
  - Réactions de l'enseignant·e pour rectifier, compléter ou approfondir certains points
  - Récapitulatif des principaux savoirs juridiques construits

# 1. Cas fictifs (exemples)

## Cas 1 – La garde de Léo

Contexte : Claire et Marc ont été mariés pendant 10 ans. Ils viennent de divorcer. Ils ont un fils, Léo, âgé de 7 ans. Depuis la séparation, Léo vit principalement chez sa mère, mais il passe un week-end sur deux chez son père. Marc estime que ce n'est pas suffisant et demande une garde alternée (une semaine chez l'un, une semaine chez l'autre). Claire s'y oppose, affirmant que cela perturberait trop l'enfant, notamment à cause de la distance entre leurs deux domiciles (45 minutes de trajet et changement d'école).

Question pour les élèves :

- Quels critères doivent être pris en compte pour décider d'une garde alternée ?
- Qui décide si les parents ne sont pas d'accord ?
- Quelle solution semble la plus conforme à l'intérêt de l'enfant selon le droit suisse ?

## Cas 2 – Le nom d'Ava

Contexte : Julie et Nadia sont en couple depuis 5 ans et vivent en concubinage. Elles ont eu une fille par procréation médicalement assistée en Espagne. Julie est la mère biologique. À la naissance, seul le nom de Julie a été donné à Ava, leur fille. Maintenant, Julie souhaite que Nadia puisse aussi exercer l'autorité parentale conjointe et que le nom de famille reflète les deux parents. Nadia se demande si c'est possible, sachant qu'elles ne sont pas mariées.

Question pour les élèves :

- Qui exerce l'autorité parentale dans un couple non marié ?
- Est-il possible que Nadia soit reconnue légalement comme parent ?
- Quels sont les droits sur le nom de l'enfant dans ce contexte ?

# Cas fictifs (suite)

## Cas 3 – Une pension difficile à obtenir

Contexte : Sophie et Damien ont eu une fille, Emma, alors qu'ils étaient en couple mais non mariés. Ils se sont séparés peu après la naissance. Emma vit avec sa mère. Sophie élève seule l'enfant depuis 3 ans. Damien contribue peu financièrement, affirmant qu'il a des dettes et un petit revenu. Sophie souhaite que le père paie une pension alimentaire régulière pour Emma. Elle a contacté un service de médiation, mais Damien refuse tout accord formel.

Question pour les élèves :

- Le père est-il obligé de contribuer à l'entretien de l'enfant même s'il a peu de moyens ?
- À qui Sophie peut-elle s'adresser pour faire valoir ses droits ?
- Quels sont les critères pris en compte pour fixer une pension alimentaire selon le Code civil ?

## Cas 4 – La maison de la discorde

Contexte : Sabrina et Julien sont mariés depuis 15 ans. Durant le mariage, ils ont acheté ensemble une maison à Lausanne. Julien a payé la majorité des mensualités du prêt, mais le bien est au nom des deux conjoints. Aujourd'hui, ils divorcent. Julien considère que, vu qu'il a payé 80% de la maison, il devrait en garder la plus grande partie. Sabrina, de son côté, rappelle qu'ils étaient en régime de participation aux acquêts. Elle veut que la valeur du bien soit partagée équitablement.

Question pour les élèves :

- Qu'est-ce que le régime de participation aux acquêts ?
- Comment se partage la maison dans ce régime matrimonial ?
- Les paiements faits par Julien ont-ils une influence sur la répartition ?

# Cas fictifs (fin)

## Cas 5 – Un enfant entre deux pays

Contexte : Mehdi et Laura sont divorcés. Ils ont une fille, Lina, 10 ans. Actuellement, la garde est alternée à Genève. Laura vient d'obtenir un poste à Zurich et souhaite déménager avec Lina. Mehdi refuse que sa fille parte vivre à l'autre bout de la Suisse. Il craint de ne plus pouvoir la voir régulièrement. Laura dit qu'elle veut continuer la garde alternée malgré la distance, ou obtenir la garde exclusive.

Question pour les élèves :

- Le parent qui a la garde peut-il déménager librement avec l'enfant ?
- Que dit le droit suisse sur les décisions importantes concernant l'enfant ?
- Que peut faire Mehdi pour faire valoir ses droits ?

## Cas 6 – Le mariage à 18 ans ?

Contexte : Lucas, 18 ans, et Sara, 17 ans, sont ensemble depuis deux ans. Ils souhaitent se marier dès que possible, car Sara est enceinte. Les parents de Sara sont fermement opposés à cette union. Lucas affirme qu'ils sont en âge de décider eux-mêmes. Sara, de son côté, veut attendre un peu mais se demande si elle a le droit légalement de se marier maintenant, malgré l'opposition de ses parents.

Question pour les élèves :

- Quel est l'âge légal pour se marier en Suisse ?
- Le consentement des parents est-il nécessaire dans certains cas ?
- Y a-t-il d'autres conditions légales à remplir avant de pouvoir se marier ?

# Méthode de recherche dans le Code civil suisse

1. Identifier le thème général du problème : mariage, divorce, enfants, autorité parentale, pension, nom, etc. ► Se poser la question : de quoi parle-t-on ? (Ex : garde, pension, nom, filiation...)
2. Aller à la bonne section du Code civil suisse : Le Code civil est structuré en livres → titres → chapitres Voici les repères utiles pour nos cas :

Thème	Articles à consulter	Mot-clé à chercher dans le sommaire
Mariage	art. 90–109 CC	"Mariage"
Divorce	art. 111–134 CC	"Divorce"
Enfant / Filiation	art. 252–327 CC	"Filiation"
Autorité parentale	art. 296–317 CC	"Autorité parentale"
Pension alimentaire	art. 276–295 CC	"Entretien de l'enfant"
Nom de l'enfant	art. 270–270b CC	"Nom"
Régime matrimonial / biens	art. 181–251 CC	"Régime matrimonial"
Adoption	art. 264–269c CC	"Adoption"



# ✔ Objectifs pédagogiques atteints

## 1 Mobilisation d'articles de loi concrets

Les élèves apprennent à naviguer dans le Code civil et à identifier les articles pertinents pour résoudre des cas pratiques.

## 2 Application à des situations réalistes et actuelles

Les cas présentés reflètent la diversité des situations familiales contemporaines et les défis juridiques qu'elles peuvent poser.

## 3 Développement de l'argumentation juridique

À travers l'analyse des cas et la présentation des solutions, les élèves développent leur capacité à construire un raisonnement juridique cohérent.